



PAR COURRIEL

Québec, le 6 mars 2025

Philippe Alary-Paquette
Responsable environnement et relations avec le milieu
Société de projet BVH2 s.e.n.c.
philippe.alary-paquette@boralex.com



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Objet : Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain – Questions complémentaires – DQ10

Bonjour,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **10 mars à 8h30** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande.

Cordialement,

Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j. : Questions

Société de projet BVH2 s.e.n.c.

1. Dans votre rapport final d'optimisation, il est mentionné : « À ce stade-ci, l'initiateur envisage de retenir un modèle d'éolienne de 7 MW pour le projet Secteur Charlevoix, ce qui implique la confirmation de 57 emplacements » (DA25, p. 3). Devons-nous comprendre que le choix du modèle d'éolienne pourrait encore être modifié?
2. Dans votre rapport final d'optimisation (DA25) vous présentez en Annexe A les justifications et explications de l'optimisation de chaque emplacement d'éolienne entre la configuration 2 (86 emplacements) et la configuration 5 (57 emplacements). Veuillez présenter le même type de tableau comparatif, en se limitant à la configuration 4 et 5, en mettant en évidence les onze éoliennes retirées, celles déplacées de même que les modifications aux tracés des chemins. Également, veuillez fournir une carte en appui pour illustrer ces modifications, toujours en comparant les deux dernières configurations.
3. Au tableau 4 du DA25, pour la configuration 4, les superficies impliquées dans les habitats optimaux et sous-optimaux de la grive de Bicknell ne sont pas les mêmes que celles présentées au PR5.5 (2 de 2), p. 20. Veuillez expliquer.
4. Afin de bien interpréter les informations présentées pour la configuration 5 (DA25, p. 10), veuillez préciser combien d'éoliennes seraient prévues dans l'habitat optimal et sous-optimal de la grive de Bicknell, et ce, pour une superficie totale d'empiètement de 11,4 ha (selon les chiffres présentés au DA25, p. 11).
5. Selon la cartographie préliminaire que le MELCCFP vous a fourni, les habitats potentiels pour la grive de Bicknell totaliseraient 566 km² dans la Seigneurie de Beaupré, soit environ 35 % de ce territoire (PR5.5 (2 de 2), p. 20). Veuillez indiquer, à l'échelle de la zone d'étude, quelle superficie totalisent ces habitats ainsi que la superficie relative en considérant la superficie totale de la zone d'étude.
6. En considérant la configuration 5 du parc éolien projeté (DA25), veuillez cartographier la zone d'influence de 4 km autour de l'ensemble des éoliennes, en mettant en évidence la portion chevauchant l'aire de répartition de la population de caribous forestiers de Charlevoix. Pourriez-vous également fournir les informations suivantes :
 - a. La superficie de la zone d'influence de 4 km chevauchant l'aire de répartition. Quelles sont les éoliennes concernées?
 - b. La superficie de la zone d'influence de 4 km recoupant la zone d'habitat en restauration (ZHR) du projet pilote du gouvernement du Québec pour le rétablissement du caribou forestier. Quelles sont les éoliennes concernées? Quelle est la distance de l'éolienne la plus près de la ZHR et la plus près des massifs de conservation?

- c. Le nombre de kilomètres de chemins planifiés dans l'aire de répartition ainsi que les superficies occupées et à déboiser correspondantes, en distinguant les chemins à améliorer et les chemins à construire.
 - d. Les superficies occupées et à déboiser dans l'aire de répartition pour l'installation des éoliennes.
- 7. Parmi vos paramètres d'analyse pour le positionnement des éoliennes (DA25, p. 2), lesquels ont été prépondérants dans le choix de retirer une éolienne sur les onze prévues dans l'aire de répartition de la population de caribous forestiers de Charlevoix?
- 8. En considérant la configuration 5 du parc éolien projeté (DA25), veuillez préciser le nombre d'éoliennes à installer ainsi que les superficies occupées et à déboiser dans chacun des bassins versants touchés par le parc éolien projeté, soit ceux de la rivière Sainte-Anne et de la rivière du Gouffre, en distinguant le Bras-du-Nord-Ouest et la rivière des Mares pour cette dernière. Quelle est l'incidence de cette mise à jour sur les données présentées en réponse à la question 1 a. du document DQ6?
- 9. En considérant la configuration 5 du parc éolien projeté (DA25), veuillez confirmer ou mettre à jour les renseignements suivants :
 - a. La hauteur totale du modèle d'éolienne sélectionné.
 - b. Le nombre de kilomètres de chemins planifiés pour l'ensemble du parc éolien projeté ainsi que les superficies occupées et à déboiser correspondantes, en distinguant les chemins à améliorer et les chemins à construire.
 - c. La distance entre les éoliennes et la résidence permanente la plus proche ainsi que le chalet le plus proche.
 - d. Le coût du projet.